

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE
COMMUNE DE SEILLONS SOURCE D'ARGENS**

**ARRETE PORTANT INTERDICTION
DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT
Rue du Four**

N°71

Le Maire de la Commune de SEILLONS SOURCE D'ARGENS (VAR),

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

CONSIDERANT l'intervention sur la voie communale « Rue du Four » en raison d'un déménagement pour le compte d'un particulier, la circulation et le stationnement seront interdits lieu-dit : « 239 Rue du Four » le 23 avril 2019 de 07h00 à 18h00.

ARRETE

ARTICLE 1 : l'intervention sur la voie communale « Rue du Four » en raison d'un déménagement pour le compte d'un particulier, la circulation et le stationnement seront interdits lieu-dit : « 239 Rue du Four » le 23 avril 2019 de 07h00 à 18h00.

ARTICLE 2 : Monsieur le Policier Municipal sera chargé de placer les panneaux et les barrières à l'endroit opportun et il assurera l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Les contrevenants au présent arrêté s'exposeront aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :
- Monsieur le Policier Municipal.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera Publié par affichage.

Fait en Mairie, le 16 avril 2019.

**LE MAIRE
Stéphane ARNAUD**

A large, stylized signature in black ink is written over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE SEILLONS SOURCE D'ARGENS' and a central emblem.

LE MAIRE CERTIFIE SOUS SA RESPONSABILITE
LE CARACTERE EXECUTOIRE DE CET ACTE
INFORME QUE LE PRESENT ARRETE
PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCES
DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DANS UN DELAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE
LA PRESENTE NOTIFICATION